École des métiers
de la construction
de Montréal

5205, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2H 2H4
Téléphone : 514 596-4590
emcm@csdm.qc.ca

Élèves en provenance de l'étranger

Voici la procédure pour l'admission d'un étudiant étranger à l'École des métiers de la construction de Montréal :

1. Veuillez nous envoyer par courriel les informations suivantes afin que l'on vous attribue un code permanent temporaire nécessaire pour effectuer votre demande d'admission : Nom de famille, prénom, jour, mois et année de naissance.

2. Faites votre demande d'admission sur le site Internet : www.srafp.com

3. Quand la demande d'admission sera effectuée, veuillez contacter le conseiller responsable du programme choisi pour vous assurer que nous soyons en mesure de vous offrir une place dans un groupe.

4. Suite à l'autorisation du conseiller responsable du programme, vous devez débourser un montant de 250 $ canadien afin que l'on étudie votre dossier et vous produire la lettre nécessaire pour vous procurer l'ensemble des documents. Ces frais sont non-remboursables.

   Veuillez noter que votre diplôme étranger pourrait être accepté directement s'il est répertorié dans l'annexe 5 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Dans le cas contraire, vous devrez obtenir une évaluation comparative des études effectuées hors du Québec émise par le ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'Inclusion (MIDI).

   Pour l'analyse du dossier, vous devez donc nous fournir :

   - Diplômes et relevés de notes officiels ou évaluation comparative
   - Photocopie du passeport
   - Acte de naissance

5. Avec votre lettre d'admission conditionnelle et pour compléter votre dossier, vous devrez obtenir les documents suivants :

   - Certificat d'acception du Québec (CAQ)
   - Permis d'études
   - Permis de travail stage-coop (uniquement pour les programmes de ferblanterie-tôlerie et soudage-montage)
   - Preuve d'assurance maladie et hospitalisation au Québec

Pour savoir comment vous procurer ces documents, visitez notre site Web : http://eleves-etrangers.csdm.qc.ca/etudier-commission-scolaire-montreal/

À noter, aucune lettre ne sera émise pour les programmes suivants :

- DEP en Charpenterie-menuiserie ou Carpentry (contingentés)
- DEP en Plomberie-chauffage (contingenté)
- DEP en électricité (contingenté)
- DEP en calorifugeage
- ASP en gestion d'une entreprise de la construction
- DEP avec une trop grande liste d'attente

Les demandes d'admission sont traitées selon l'ordre d'arrivée pour les programmes accessibles aux étudiants étrangers. La direction peut modifier les dates en tout temps et sans préavis.

Nous nous réservons le droit d'aviser les services d'immigration du Canada et du Québec, si vous êtes absent, au début ou pendant votre formation.

Nous ne pouvons pas retourner d'appels à l'extérieur du Canada. Pour faciliter les échanges, il est recommandé d'utiliser le courriel.

Service des admissions
École des métiers de la construction de Montréal 5205, rue Parthenais
Montréal (Québec) CANADA H2H 2H4

Tél : (514) 596-4590 poste 4591 (secrétariat)
Fax : (514) 596-7145
Courriel : emcm@csdm.qc.ca